

Pour une politique publique nationale de santé- environnement au cœur des territoires

Déclaration des groupes CGT et Organisations étudiantes et mouvements de jeunesse

Alors que Pierrette Crozemarie avait développé la notion d'exposome dans son rapport et son avis sur les inégalités environnementales et sociales dès janvier 2015, il aura fallu longtemps pour que le CESE traite de la question de la santé-environnement : Et non sans mal ! tant le sujet se doit d'être transversal. De même, il est urgent qu'une politique globale en cette matière soit mise en œuvre par les pouvoirs publics.

La dégradation de l'environnement par le fait de l'homme n'est plus un débat. L'impact de cet environnement dégradé et de la perte de biodiversité sur la santé humaine demeure pourtant peu intégré dans les politiques de santé et de prévention des risques, que ce soit dans la vie quotidienne ou professionnelle surtout depuis la suppression des Comités d'hygiène et de sécurité et des conditions de travail (CHSCT). C'est pourquoi nous appuyons l'idée qu'un avis sur santé-environnement au travail soit envisagé par la commission travail au cours de cette mandature.

Nos groupes étaient particulièrement enthousiastes à l'idée que la commission des affaires sociales et de la santé entame la mandature en traitant de ce sujet, comme le souhaitait la résolution votée en toute fin de la précédente mandature.

Si les connaissances sur l'imbrication des questions environnementales et les questions de santé ont nettement évolué, l'étendue des connaissances doit encore être amplifiée, et la recherche indépendante des lobbys industriels valorisée et encouragée pour favoriser un vivier de connaissances objectif et de qualité.

Elles doivent aussi et surtout être écoutées et utilisées dans les politiques publiques de santé, mais aussi intégrées aux politiques d'agriculture, d'aménagement durable des territoires, les politiques de logement, d'alimentation et industrielles...

C'est pour cela que nous partageons le principe de précaution, la volonté de passer d'une analyse substance par substance, usage par usage, à une approche générique du risque. C'est aussi pourquoi nous soutenons le principe pollueur payeur et l'idée d'une taxe affectée pour combler les inégalités non seulement environnementales mais aussi sociales.

Ce que révèlent des données validées, c'est aussi, sans surprise, que les personnes les plus précaires, les plus vulnérables socialement sont aussi les plus exposées aux risques liés à la dégradation de l'environnement et des écosystèmes. Il semble que peu importe le sujet, on en revient toujours à la question des inégalités sociales. Preuve, s'il en est besoin, que l'injustice sociale a encore de belles années devant elle, faute d'actions suffisantes et d'une approche systémique dans la lutte.

Faire, ne serait-ce qu'un pas dans la bonne direction, serait d'appliquer la préconisation 10, imposant de mesurer systématiquement l'impact des politiques

publique du national au local, sur la santé animale, végétale et humaine, à mettre en perspective avec ses conséquences sur les 20 % les plus pauvres ou encore sur les inégalités de genre.

Car oui, certaines populations cumulent les risques : c'est notamment le cas des femmes pauvres, ou encore des jeunes femmes pauvres. A cet égard, nous tenons à remercier la DDFE pour le travail de veille de qualité sur ce sujet, malgré des moyens très limités pour le faire, ainsi que les rapporteuses pour l'inclusion des éléments genrés dans l'ensemble du texte, et notamment dans la préconisation que nous venons de citer.

Enfin, nous ne pouvons pas, dans cet avis, ne pas faire un focus sur les jeunes qui, du fait de la période d'autonomisation par laquelle ils doivent passer, se retrouvent, pour une grande partie, confrontés à un sas de précarité. Sas qui les rend plus vulnérables aux risques liés à la santé-environnement, tant du point de vue du logement, de l'alimentation – qui constitue souvent la variable d'ajustement des budgets contraints – ou encore d'accès à la santé trop souvent relégué au dernier rang des priorités. Sans politique de prévention et de politique sociale adéquate, cette exposition ne peut être empêchée, avec les conséquences à moyen et long terme que cela engendre.

Vous l'aurez compris, nos groupes ont voté ce texte, se joignent aux constats et préconisations de l'avis, et appelle à une réaction urgente, stratégique et pérenne des pouvoirs publics afin de mettre en place une véritable politique transversale et systémique de santé-environnement.